



# Campagne de lancement des demandes de renouvellement au Fonds de Garan'tti

*Date limite de dépôt des candidatures : **30/04/24***



Cofinancé par  
l'Union Européenne

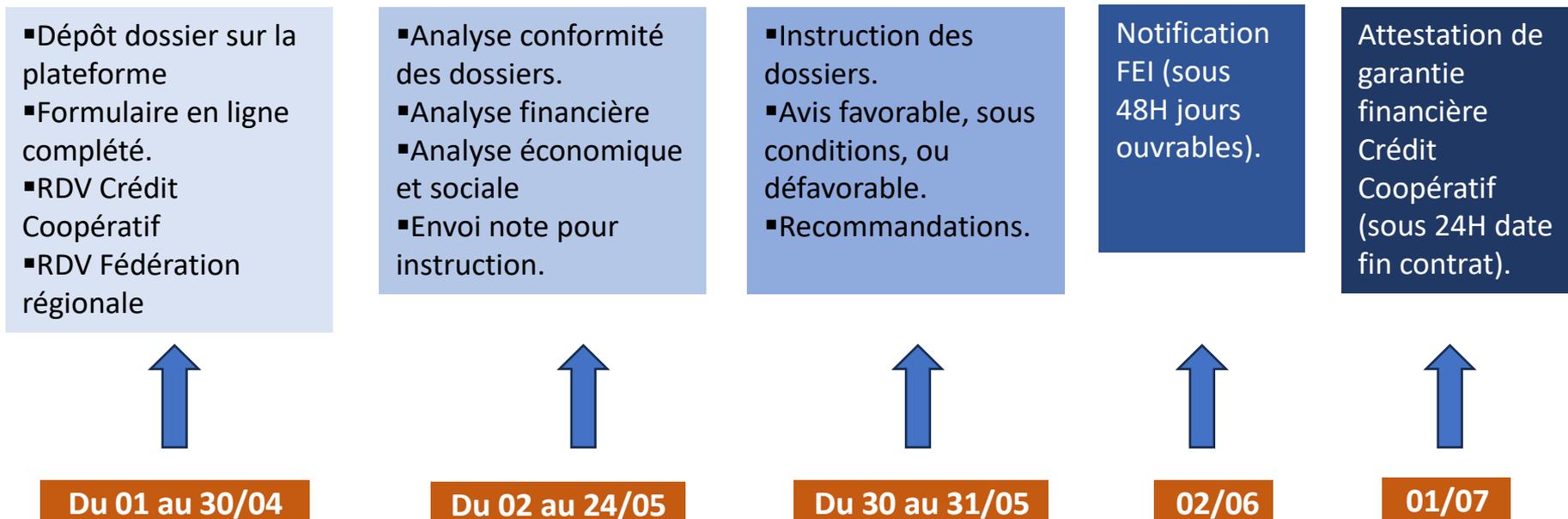
# LE CALENDRIER 2024

Exclusivement pour les ETTi/ ETT ESUS **déjà membres du fonds.**



Lancement de la Campagne Fonds de Garan'tti **dès janvier 2024!**

- Mail d'information, le 22/01
- Mail de rappel, le 05/02
- Mail de relance, le 19/02



**Attention, clôture de dépôt des dossiers au 30/04!**

# LA NOUVELLE PROCEDURE EN QUELQUES MOTS

La FEI accompagne les **ETTi et ETT ESUS** émanant d'ETTi ou Ei adhérentes à la FEI.

Trois campagnes annuelles en 2024 : mai, octobre et décembre

- pour les demandes de renouvellement au fonds pour les ETTi et ETT ESUS.
- pour les demandes d'accès au fonds :
  - ETTi précédemment adhérentes au fonds du COORACE
  - ETTi et ETT ESUS en création.

La procédure :

## Dépôt des candidatures

- Pièces justificatives déposées sur la plateforme du Crédit Coopératif
- Questionnaire en ligne de la FEI

## Analyse des demandes de candidatures

- RDV avec le conseiller du Crédit Coopératif → analyse financière
- RDV avec la FR → état de lieux
- Note de synthèse adressée aux membres de la Commission Garan'tti

## Instruction des dossiers

- Analyse financière par le Crédit Coopératif et France active ;
- Analyse économique et sociale par la FEI ;
- RDV avec tout nouvel adhérent au fonds ;

## Notification auprès de la structure candidate

- Envoi d'une notification par la FEI : accord favorable ou défavorable + recommandations.
- Envoi de l'attestation de garantie financière par le Crédit Coopératif.